



Le 25 juin 2026

SUITE DE LA LETTRE OUVERTE ADRESSEE AU CHEF D'ETABLISSEMENT

Vous voudrez bien prendre connaissance ci-après, de la réponse apportée par le Directeur aux Lettres Ouvertes qui lui ont été transmises relatives aux conséquences négatives de la canicule.

« Le plan canicule de l'établissement est activé depuis la semaine dernière et a déjà donné lieu à un grand nombre d'actions que vous connaissez déjà.

Néanmoins, nous constatons que ces actions doivent être complétées par des mesures plus fortes pour aider nos professionnels à passer le cap de cet épisode de chaleur et des prochaines canicules qui ne manqueront pas de venir.

L'objectif poursuivi est de renforcer le volet "professionnels" du plan canicule, et notamment de mettre à disposition de chaque service un lieu de répit rafraîchi ou climatisé, dans ou à proximité des lieux de travail.

Dans beaucoup de services, une climatisation est déjà présente en salle de soins et ce local permet donc de jouer le rôle de lieu de répit.

Ce n'est néanmoins pas le cas partout, ce pourquoi nous mettons dès à présent en œuvre les actions suivantes, qui resteront valides tant que nous serons en vigilance canicule orange ou rouge :

- Un stock supplémentaire de climatiseurs mobiles est en cours de livraison et servira à couvrir les salles de soins qui ne bénéficient pas déjà de la climatisation fixe.*
- Si ce stock supplémentaire ne suffit pas, et que le service concerné s'est doté de son propre chef d'une climatisation mobile, le service technique se mobilisera pour vérifier ses caractéristiques et l'installer correctement en salle de soins.*
- Concernant les tenues, la DAL octroie dès à présent sur demande téléphonique auprès de la blanchisserie, ou à défaut, par mail, des stocks supplémentaires de tenues non nominatives de couleur, dans la limite des capacités de production et en priorité destinées aux secteurs ne disposant pas de climatisation, afin de permettre aux agents qui en ont besoin de se changer en cours de journée. Je précise néanmoins que nous n'autoriserons pas le port du t-shirt personnel qui ne respecte pas suffisamment les normes d'hygiène en milieu sanitaire.*
- Des consignes d'assouplissement des organisations ont également été définies afin de permettre aux professionnels de mieux se protéger (possibilité de se doucher et de se changer, fractionnement des pauses, etc.)*

L'ensemble de ces mesures vient d'être communiqué aux encadrants des services de soins de l'établissement pour diffusion auprès de leurs équipes.

A plus long terme, nous travaillerons dès cet automne à la rédaction d'un volet "professionnels" dans le plan canicule et à la mise en place plus structurée et systématique de lieux de répit. »

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et des suggestions qu'inspirent ces actions.

L'équipe UNSA-HCC

Syndicat **UNSA@**